
HUB4U.S.

www.hub4us.com



Hub-Express (septembre 2013) : Le visa visiteurs B1

Le visa B1 n'est pas un véritable visa de travail mais plutôt *un visa de visiteur permettant de faire des affaires dans une certaine mesure et dans des conditions limitées.*

Les activités autorisées par le visa B1 sont les mêmes que celles qui peuvent être exercées dans le cadre du programme d'exemption de visa c'est à dire des « *legitimate business visitor activities* ». Il n'existe pas de définition de cette expression mais, en revanche, il y a des interdictions, *en particulier celle d'exercer un travail productif*, qu'il nécessite ou non des compétences spécialisées.

Les activités qui peuvent être exercées avec un B1 sont notamment: transactions commerciales (qui ne donnent pas lieu à rémunération aux Etats Unis), négociation de contrats, consultation avec des partenaires commerciaux, participation à des procédures judiciaires, participation à des conventions, conférences et séminaires, et recherche en tant qu'indépendant.

La durée du B1 est de 6 mois, éventuellement renouvelable.

Attention!

- La période de 6 mois se réfère au temps maximum pendant lequel le détenteur a le droit de rester aux USA lors d'un séjour et pour un an. Il ne s'agit pas de la durée de validité du visa lui-même qui, selon les consulats ou ambassades est délivré pour 1, 3, 5 ou 10 ans. Il faut en faire la demande auprès du consulat ou de l'ambassade des Etats Unis (french.france.usembassy.gov).
- Les visas B1 sont souvent délivrés en tant que visas B1/B2. Le B2 ne permettant à un visiteur de ne voyager que pour des raisons de tourisme, la personne qui vient aux Etats Unis pour y faire des affaires temporairement doit s'assurer de ce que le document qui leur a été remis indique qu'elle a été admise en tant que B1 et non B2.

Pour plus d'informations, contacter HUB4US : info@hub4us.com